



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03/09/2025

Convocation du 27/08/2025

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 3/09/2025 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11
Absents excusés : 01
Absents non excusés : 00
Vote par procuration : 00
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10

PRÉSENTS : ERNST Antoine – DUMONS Christophe – DEISS Gabriel – SCOVRON Charlene – FOIS Jean – HOUPERT Bertrand - Florence FEIERABEND - HAUDRY Philippe - GAROFALO Alexandro - ZIMMERMANN Bernard.
ABSENTS EXCUSES : MANGIN Isabelle -
PROCURATION :

DCM 25/2025

Objet : Décision modificative.

Classification : 7.1 Décision budgétaire.

Le maire propose aux conseillers de prendre une décision modificative comme ci-dessous, afin de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la commune. Cette décision est rendue nécessaire afin de payer le solde des travaux d'investissement en cours.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie	16 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	16 500,00
Total dépenses :	16 500,00	Total recettes :	16 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	16 500,00		
60621 (011) : Combustibles	-2 500,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-10 000,00		
615231 (011) : Voiries	-4 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	16 500,00	Total Recettes	16 500,00

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57;

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2025 approuvant le Budget Primitif ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2025, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE cette présente décision modificative,

- DIT que cette présente délibération sera transmise à Monsieur de Sous-Préfet de SARREBOURG-CHATEAU-SALINS ainsi qu'au SGC de SARRBOURG

Adopté à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire
Antoine ERNST*